

que tous les jours, lorsque nous allumons notre appareil de radio ou de télévision, ou lorsque nous lisons le journal, on nous rebat les oreilles d'une publicité mensongère. D'ailleurs, on l'a très souvent dit au cours des séances du comité qui a présidé à la création du ministère actuel.

Monsieur l'Orateur, quelqu'un a déjà dit—il s'agit d'un M. Sandback—lors de l'étude en comité, et je cite:

Les marques de commerce, ou le prix, sont très rarement des normes satisfaisantes sur lesquelles le consommateur peut compter pour choisir le meilleur produit à ses fins.

Or, à cause de la situation actuelle qui dure depuis trop longtemps, les manufacturiers mettent en évidence le nom, la marque de commerce et le prix de leur produit, mais non pas son contenu. Voilà pourquoi les ménagères et les consommateurs sont souvent induits en erreur.

Je veux donc féliciter de nouveau le motionnaire de ce bill et l'assurer de notre appui le plus complet, en espérant que nous déciderons, tous ensemble, qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer ce bill aux calendes grecques ou au comité, étant donné que le comité est déjà très occupé. On devrait pouvoir en disposer dès maintenant à la Chambre. Ce faisant, nous irions de l'avant et nous démontrerions que nous sommes prêts à collaborer avec le nouveau ministère de la Consommation et des Corporations en adoptant des mesures susceptibles de protéger le consommateur canadien, ce à quoi nous devons tous tendre.

[Traduction]

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, tout comme le préopinant de ce côté-ci de la Chambre, j'aimerais féliciter le parrain du projet de loi de nous avoir signalé à nous et au peuple canadien l'étendue du problème et le fait que l'étiquetage insuffisant crée de grandes difficultés pour bon nombre de Canadiens, surtout aux victimes d'allergies. Une chose est sûre: il a réussi à soulever les députés qui souffrent d'allergie. Comme mon ami, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), je suis du nombre. J'ai vécu des expériences qui me poussent à appuyer sa motion. Je sais qu'une étiquette insuffisante constitue un problème pour ceux qui souffrent d'une forme quelconque d'allergie.

La question a, de fait, suscité bien des discussions à la Chambre. Nous avons entendu parler de celles qui ont eu lieu l'an dernier avant la création du comité de la consommation. Elles ont abouti au bill que mon ami de Notre-Dame-de-Grâce a proposé. Son bill,

[M. Fortin.]

cependant, ne sera peut-être pas étudié, faute de temps pendant la présente session. Elles ont aussi mené au bill n° C-109 que j'ai proposé et qui ne sera vraisemblablement pas discuté non plus au cours de la session actuelle. Ce bill a trait particulièrement à l'étiquetage des produits pharmaceutiques.

Je crois savoir qu'un député du principal parti de l'opposition prendra la parole après moi pour exprimer les vues de son parti à ce sujet. J'en conclus donc que de tous les côtés de la Chambre on s'accorde à dire qu'un étiquetage plus précis, quant aux ingrédients qui entrent dans la composition des aliments et des drogues, s'impose au Canada.

Permettez-moi de retenir votre attention un instant ou deux pour esquisser le problème grave auquel les gens allergiques doivent faire face à l'heure actuelle. Mon ami, le député de Notre-Dame-de-Grâce a mentionné tout à l'heure le problème très grave attribuable au fait qu'un dérivé des œufs entre dans la composition d'un aliment pour bébé et qu'on n'en fait pas mention sur l'étiquette. On a connu certains cas où des noix ont entraîné une réaction très violente et immédiate, et même la mort. Il n'y a pas longtemps, à Toronto, on a donné à un enfant un morceau de chocolat contenant une noix. L'enfant est mort avant d'arriver au centre de contrôle des poisons.

Il existe bien des cas d'allergies à l'huile d'arachide. Nombre de gens sont allergiques à ce produit. Certaines de ces formes d'allergies peuvent être particulièrement dangereuses. J'aimerais citer le passage d'une lettre d'un médecin de Toronto qui a pris la peine d'écrire à ce sujet. Il donne certains renseignements, fruits de son expérience. Il est spécialiste en allergies. Voici:

Un cas extrême, dans cet ordre d'idées, est celui d'un jeune malade, soigné au dispensaire des allergies à l'hôpital des enfants. On savait que pour cet enfant les noix étaient des allergènes. On lui avait donné un bonbon qui enrobait une noix et, il est mort avant d'arriver à l'hôpital. Sans doute c'est là un cas extrême et je ne prétends pas que l'énumération sur l'étiquette des ingrédients de toutes les denrées empaquetées éliminerait des erreurs pareilles. Néanmoins, un cas aussi tragique que celui-ci aurait pu être évité si les parents de l'enfant avaient fait plus attention.

Voilà un exemple concret. Il y en a bien d'autres que je ne pourrais pas tous mentionner dans les détails. Je citerai pourtant le cas d'un parent à moi, allergique aux fruits de mer. Tout à fait par mégarde, il a mangé un plat qui contenait des crevettes. Une heure plus tard, il s'est évanoui au volant de sa voiture qui a été démolie et a échoué dans le ravin. L'accident aurait pu être fatal. Le cas particulier de mon parent n'aurait pas pu être